

POSITION DE  
SHERBROOKE  
DU 1<sup>er</sup> SEPT.  
1928  
DU GRANDE  
CANTONS  
DE L'EST

en Prix  
le Bétail.  
éret les tra-  
ues féminines.  
Concours de  
et d'Agneau  
é.  
VEAUX— pour  
iles.  
éciale pour les  
ivateurs.  
renseignements  
de prix adresses-  
s au Gérant,  
ions de Sherbrooke  
erbrooke, Qué.



## SPORTIVES

promoteur de la bataille  
s'en tire avec un déficit  
0. Il s'en prend au radio  
aurait empêché bon  
rs d'assister à cette ren-  
itre de champion poids  
Tunney a touché \$525,-  
100.000. Nous ne pou-  
qu'on paye de pareilles  
quelques coups de poing 6-  
oréchende deux hommes  
et sur la rue et l'on paye  
pour voir deux hommes  
une arène. La bêtise  
immensurable.

attendait, Tunney est  
A la onzième ronde,  
telant, un oeil bouché,  
arbitre arrête le combat.  
l'attaque tout le temps,  
re à trop forte partie.  
possible que l'an prochain  
empêcy aux prises avec  
que Dempsey arrive à la  
u et voudrait se refaire  
lion. Il se trouvera bien  
r le lui payer.

travaux publics recevra jus-  
re avancée), le mardi 14  
sions pour la reconstruc-  
t-Nicolas, comté de Lévis,  
issions devront être enche-  
signé, et porter sur leur  
l'adresse, les mots: "Sou-  
ction du quai, Saint-Nicolas,

es plans et les formulaires  
le devis et la formule de  
re des Travaux publics, à  
ur de district, édifice du  
Q. P. Q., à l'Association  
Québec, 267, rue Saint-  
et au bureau de poste,

compte que des soumissions  
fournie par le ministère, dans  
ditions mentionnées dans

10 p. 100 du montant de  
l'ordre du ministère des  
accepté par une banque à  
gagner chaque soumission.  
comme garantie des bons  
de ou des bons de la com-  
fer Canadien-National, ou  
e, si c'est nécessaire, pour

et se procurer au ministère  
les tracés bleus (blue prints)  
chèque de banque accepté,  
00, payable à l'ordre du mi-  
niste. Ce chèque sera remis  
re une soumission régulière.

O. E. O'BRIEN,  
Secrétaire,  
publics,  
4 1928. 9652

## NOUVELLE EMISSION

(Traduction)

\$350,000

## Coopérative Fédérée de Québec

## Obligations séries 5 1/2% première hypothèque, série "A"

La date du 1<sup>er</sup> novembre 1927, échéant en séries depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1932 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1947, tel qu'indiqué plus bas. Principal et intérêt semi-annuel (1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre) payables en la monnaie courante de la Puissance du Canada à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale de la Province de Québec. Obligations à coupons, du nominal de \$1,000, \$500 et \$100, avec privilège d'enregistrement du principal. Rachetables en totalité ou en partie au gré de l'Association à toute échéance des coupons d'intérêt, sauf préavis de soixante jours, avec une prime de 3%, plus l'intérêt couru. Fiduciaire: The Sun Trust Company, Limited, Montréal.

## CAPITALISATION

	Autorisé	Emis
Obligations 1 <sup>re</sup> hypothèque .....	\$ 500,000	\$350,000*
Actions ordinaires .....	1,000,000	254,810

\*5 1/2%, échéant de 1932 à 1947, Série "A", la présente émission.

La circulaire détaillée, dont on enverra un exemplaire sur demande, contient une lettre de M. J.-Arthur Piquet, président du Conseil exécutif de l'Association, qu'il résume ainsi:

**LA COMPAGNIE:** La Coopérative Fédérée de Québec fut constituée en 1922 par une Loi spéciale de la Législature de Québec. Elle a acheté tout l'actif et les entreprises de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, créée en 1910, du Comptoir Coopératif de Montréal, fondé en 1913, et de la Société Coopérative Agricole des Producteurs de Semences de Québec, constituée en 1914. La Coopérative, qui avec ses prédecesseurs poursuit ses opérations avec succès depuis 18 ans, possède des entrepôts construits sur ses propres terrains à Montréal, Québec, Ste-Rosalie, Princeville et Hébertville, ainsi que des entrepôts situés sur des terrains loués à Waterloo et St-Félicien, pour l'entreposage, la classification et l'exportation des produits agricoles.

Elle vend pour le compte des adhérents divers produits tels que fromage, beurre, sucre d'érable, œufs, grains, volailles, etc., et vend à ses membres des denrées, graines de semences, engrangé et autres produits utilisés sur les fermes à des prix peu élevés. Elle compte plus de 11,000 actionnaires, dont la majorité se compose d'agriculteurs. Pour l'année 1927 son chiffre d'affaires a dépassé \$8,000,000.

L'acte d'incorporation de l'Association stipule, à l'article 26, que le Président du Conseil exécutif qui concourt à l'administration de l'Association sera nommé par le Conseil d'Administration, mais ne pourra exercer ses fonctions jusqu'à ce que sa nomination ait été approuvée par le Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec; et à l'article 33, que le Ministre de l'Agriculture exercera une surveillance sur les opérations de l'Association.

**OBJET DE L'EMISSION:** Le produit de la vente des présentes obligations servira à rembourser les emprunts de banque contractés pour payer les soldes de prix d'achat sur les entrepôts construits par l'Association, et aux autres fins de l'entreprise.

**L'EMISSION D'OBLIGATIONS:** Les obligations seront garanties par une première hypothèque et lien sur toutes les propriétés de l'Association, grevant spécialement les terrains, entrepôts et autres immobilisations, et par une créance générale sur le reste de l'actif. Les obligations de la série "A" échoient par tranches le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, comme suit:

1932 .....	\$ 7,000	1937 .....	\$12,000	1943 .....	\$19,000
1933 .....	8,000	1938 .....	13,000	1944 .....	20,000
1934 .....	9,000	1939 .....	14,000	1945 .....	21,000
1935 .....	10,000	1940 .....	15,000	1946 .....	23,000
1936 .....	11,000	1941 .....	16,000	1947 .....	135,000
		1942 .....	17,000		

**ASSURANCES:** L'Acte de fiducie stipule que pendant toute la durée des présentes obligations, l'Association devra maintenir les biens hypothéqués assurés contre l'incendie jusqu'à concurrence de leur valeur assurable.

**VALEUR DE L'ACTIF:** Les propriétés, entrepôts, laiterie, installations et autre actif immobilisé spécifiquement affectés à la garantie des présentes obligations ont été évalués par la Canadian Appraisal Company, Limited, au 13 octobre 1927, à \$484,708.12. L'actif liquide net, d'après le bilan de l'Association au 31 décembre 1927, tel que certifié par M. Victor Pelletier, Comptable Public autorisé, et compte tenu de la présente finance s'élevait à \$299,750.28, soit pour l'actif immobilisé et l'actif liquide net réunis un total de \$784,458.40, ce qui représente plus de \$2,240 par \$1,000 d'obligations première hypothèque en cours.

**LES PROFITS:** Les profits nets de la Coopérative (y compris les subventions du Gouvernement provincial), après décalage des dépenses d'exploitation et d'entretien ainsi que des taxes locales, et disponibles pour l'intérêt et les réserves de dépréciation, pour les cinq années terminées le 31 décembre 1927, ainsi que l'atteste M. Victor Pelletier, Comptable Public autorisé, ont été comme suit:

1923	1924	1925	1926	1927
\$52,495.30	\$54,579.52	\$63,991.60	\$58,148.93	\$59,448.71

La moyenne annuelle des profits nets pour les cinq années terminées le 31 décembre 1927

a été de .....

Contre l'intérêt sur les obligations première hypothèque .....

—plus de trois fois le montant nécessaire par l'intérêt sur la présente émission.

**REMARQUES GÉNÉRALES:** La Coopérative, comme son nom l'indique, est organisée d'abord pour le bénéfice des agriculteurs adhérents qui constituent ses actionnaires. Elle vend tous les produits pris en charge aux meilleurs prix possibles et préleve une commission suffisante pour compenser les frais d'exploitation, les dividendes et les réserves d'amortissement nécessaires, etc.

L'Association s'efforce d'améliorer la qualité des produits de ses adhérents et, à cette fin, elle accorde des primes et maintient un personnel d'inspecteurs chargés de classifier tous les produits et de faire la démonstration des meilleures méthodes d'emballage et d'expédition.

*Nous offrons ces obligations à condition qu'elles soient émises et que notre aviseur reconnaîsse la légalité de l'émission, dans la forme et aussitôt que nous les aurons reçues à:*

100 et l'intérêt couru pour rapporter 5 1/2%

Royal Securities Corporation, Limited

MONTREAL QUEBEC TORONTO HALIFAX SAINT-JEAN WINNIPEG VANCOUVER NEW-YORK  
CHARLOTTETOWN TROIS-RIVIERES OTTAWA HAMILTON CALGARY EDMONTON REGINA VICTORIA  
ST-JEAN, T.-N. LONDRES, ANGLETERRE

*Nous ne garantissons pas les affirmations ci-dessus. Elles reposent toutefois, sur des renseignements que nous croyons dignes de foi et qui nous ont guidés dans l'achat de ces titres.*